



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 41799

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la couverture GSM du territoire français. En effet, les critères de rentabilité qui prévalent à l'installation de relais radiotéléphoniques génèrent une véritable iniquité entre les zones rurales peu peuplées et les milieux urbains. Ainsi, le Haut-Beaujolais, au nord du département du Rhône, qui compte un taux d'équipement en mobile d'un habitant sur deux, est véritablement pénalisé par ce déséquilibre accentué par un relief vallonné. En effet, les différents opérateurs privés ne souhaitent pas investir dans la mise en place de relais couvrant des secteurs peu peuplés ou présentant des obstacles géographiques nécessitant des équipements onéreux. Seul France Télécom propose d'installer des relais sous réserve de la participation financière des collectivités locales. Or, le budget de ces collectivités ne permet pas de répondre à cette proposition. L'exclusion durable de régions entières des réseaux de téléphonie mobile contribue, à terme, à grever leurs chances de développement, puisque les entreprises sont aujourd'hui réticentes à s'installer dans des zones non couvertes. Par ailleurs, il convient de souligner le caractère sécurisant d'un téléphone mobile, qui permet de garder un contact ou d'appeler des secours dans certaines zones dépourvues de moyens de communication. Il lui demande donc, au nom d'un aménagement harmonieux et solidaire du territoire, quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin de favoriser la couverture rapide de l'ensemble du pays et ainsi remédier à une situation préjudiciable au développement économique.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache une grande importance au développement de la téléphonie mobile qui constitue un outil important au service de l'aménagement du territoire. S'agissant de la couverture nationale, les opérateurs GSM ont respecté et même dépassé les obligations de leur licence avec plusieurs années d'avance : plus de 95 % de la population française a désormais accès aux services de France Télécom, SFR ou Bouygues Télécom. Chaque opérateur, dans le cadre de sa stratégie commerciale, poursuit ses programmes d'investissements destinés à étendre la couverture du territoire en mobiles et à améliorer la qualité du service dans les zones déjà couvertes. Cependant, les dernières fractions du territoire sont les plus difficiles et les plus coûteuses à couvrir. Dans ce contexte, le Gouvernement souhaite favoriser toutes les solutions qui permettent de compléter la couverture du territoire par les réseaux de radiotéléphonie : une coopération plus importante entre les parties prenantes (grâce à des accords d'itinérance, à une mutualisation des infrastructures...) dans le respect du droit de la concurrence, de même que le développement de systèmes de communications mobiles par satellite devraient ainsi permettre d'offrir l'accès au réseau dans les zones non couvertes ou particulièrement isolées. Dans certaines régions, des discussions sont en cours entre les opérateurs GSM et les collectivités locales afin d'étudier les modalités qui permettraient d'étendre la couverture des opérateurs. Celles-ci peuvent donner lieu à une intervention financière des collectivités locales ou à un financement par les fonds structurels européens (FEDER), la Commission européenne ayant donné son accord à un pays de l'Union européenne pour qu'ils puissent servir à l'extension de la couverture de réseaux mobiles. Le rapport du Gouvernement sur le service public des télécommunications qui sera adressé au Parlement avant la fin du premier semestre de l'année 2001

fournira l'occasion de faire un bilan complet des résultats obtenus et escomptés en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41799

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 980

Réponse publiée le : 17 avril 2000, page 2472